

Comment voter ?

Les votes se font par voix électronique. Il s'agit d'un vote anonyme. Tu pourras voter via ton téléphone portable, ta tablette ou un ordinateur de la Ville, en allant sur le site de vote. Trois champs te seront demandés pour voter : Un **identifiant**, un **mot de passe** et ton **SOI**.

En amont du vote

Chaque agent.e (titulaire, stagiaire, contractuel.le), syndiqué.es ou non, recevra en amont du vote :

- Par voix postale, un **identifiant** de 7 caractères alphanumérique
- Par mail, un **mot de passe** à 5 caractères
- Ton **SOI** (ou matricule) se trouve sur ta fiche de paie

Le site de vote

Le site de vote sera ouvert en amont de la période de vote, afin de pouvoir se familiariser avec celle-ci.

La liste des différentes instances

Trois votes sont attendus :

- **le CST Central** : instance qui concerne l'ensemble des 60 000 agent.es,
- **le CST de la DFPE** : pour défendre les conditions de travail des agent.es de la petite enfance,
- **les CAP/CCP** : instances pour défendre les situations individuelles des agentes de la petite enfance

SAV : N° Néovote et ou SUPAP-FSU



Les élections professionnelles



Qu'est-ce que c'est ?



Les élections professionnelles sont essentielles. Elles ont lieu tous les 4 ans et permettent à **tout.es les agent.es** (titulaire, stagiaires ou contractuel.les), **syndiqué.es ou non** d'élire des représentant.es du personnel. Ces représentantes siègent en instances (CST, FSSS-CT)

et assure le dialogue social. Au SUPAP-FSU, les élu.es et mandaté.es s'engagent à défendre **les droits** des agent.es et œuvrent pour **améliorer les conditions de travail** des agent.es, tout en défendant un **service public de qualité**.

Pourquoi voter ?

Il est important de participer à ces élections et de bien choisir ses représentant.es du personnel. Le taux de participation est un vrai indicateur : **plus il y a de participantes, plus les organisations syndicales représentatives sont légitimes**. Voter pour pour le SUPAP-FSU, c'est donner sa voix à un syndicat progressiste, combatif et de lutte.



Du 3 au 10 décembre 2026 : je vote SUPAP-FSU

Du 3 au 10 décembre 2026, pourquoi je vote SUPAP-FSU ?



Auxiliaires de Puériculture et AEPE

- Diminution des ratios de sécurité et, en attendant, **respect strict** du décret (respect des ratios **tout** au long de la journée),
- Accès aux **formations diplômantes**.

Equipes encadrantes



- La **diminution** de la charge de **travail administratif**,
- **L'arrêt** de l'injonction au disciplinaire,
- **L'augmentation** des **budgets** alloués aux EAPE.

Educatrice de jeunes enfants



- La **sortie** des EJE **du ratio**,
- **Reconnaissance** du CAFERUIS.

Revendiquons ensemble !



- **L'augmentation des salaires**, octroi de la **prime Ségur**,
 - **Recrutement** massif,
 - Validation de **tous** les TP,
- **Arrêt** des glissements de tâches,
- **L'arrêt** des changements d'horaire **impromptus**,
- Reconnaissance des **pénibilités** en augmentant la sujétion et retraite en catégorie active,
 - **Autonomie** dans le travail, moins d'infantilisation,
 - **L'attribution** de logements sociaux, de place en crèche, de prime repas...

Votez SUPAP-FSU



ATEPE

- Un ratio d'**1 ATEPE pour 15 enfants**,
- **Prime** pour chaque mobilité,
- Formation et intégration de l'outil informatique dans le travail quotidien.

Pour les agentes en PPR

- Un accompagnement plus **individualisé**,
- Des fiches de poste **adaptées** au projet de l'agente,
- Un reclassement dans **la catégorie d'origine**,
- **Plus de formations** bureautique,
- Suppression du test PIX
- Obligation de **reclasser** toutes les agentes,
- **Création de postes** budgétés de secrétaire en EAPE.

